

# Ecole de musique de l'harmonie d'Auxerre

14 boulevard Vaulabelle

89000 AUXERRE

tél : 03.86.51.26.87

e-mail : [harmonie.auxerre@orange.fr](mailto:harmonie.auxerre@orange.fr)

## TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

❖ **Droit d'adhésion individuel à l'association (cotisation) : ... 62 €**

❖ **Cours individuel d'instrument : ..... 270 €**

1/2 heure de cours individuel par semaine, commençant au début de la semaine du 15 septembre et se terminant à la fin de la semaine du 21 juin, hors vacances scolaires, accès libre à tous les ensembles.

❖ **Cours collectif d'instrument : ..... 150 €**

Cours collectifs regroupant des musiciens d'un même instrument, avec leur professeur d'instrument : 1/2 heure pour 2 élèves, 3/4 d'heure pour 3 élèves ou 1 heure pour 4 élèves.

Le contenu de ce cours pourra contenir de l'approfondissement technique, rythmique, du travail de préparation de partition d'orchestre ou autre, à ne pas confondre avec la pratique collective (ensemble de sax par exemple ou le travail technique ne sera pas abordé mais où seront privilégiés l'apprentissage et l'approfondissement des techniques de la musique d'ensemble - justesse, équilibre, nuances, écoute etc...).

Le cours de préparation à l'orchestre du jeudi est un cours collectif.

**Le cours collectif d'instrument ne peut être proposé qu'à l'issue de plusieurs années de cours individuel : en effet, il faut déjà maîtriser les bases techniques de l'instrument et du solfège avant de pouvoir prétendre à l'accès au cours collectif. En cas de doute, ce point est à discuter avec le professeur ou la directrice avant l'inscription au cours.**

❖ **Location d'instrument: ..... 22 € par mois**

**Tout enfant inscrit à l'association « harmonie d'Auxerre » devra impérativement suivre le cours de formation musicale du jeudi en fin d'après-midi pour pouvoir suivre les cours instrumentaux. Le non respect de cette clause entraînera obligatoirement le rejet de l'inscription de celui-ci.**

La facture est établie en début d'année scolaire et **payable en totalité dès réception.**

Il est possible d'échelonner le paiement en déposant 3 chèques **dès réception de la facture**, que l'association « harmonie d'Auxerre » encaissera aux dates décidées d'un commun accord avec l'élève et la trésorière.

Les règlements sont à libeller à l'ordre de « harmonie d'Auxerre », et à envoyer à : harmonie d'Auxerre, 14 Boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE ou à déposer dans le casier de la trésorière, Cécile Roy, dans la salle de l'harmonie.

**Important : si vous constatez une erreur dans le montant de la facture, merci de nous l'indiquer au plus tôt.**

**Toute année commencée sera entièrement facturée.**